

● Comment organiser les pratiques artistiques et culturelles ?

Tous les domaines et toutes les formes de l'art et de la culture sont à envisager (histoire des arts, arts visuels, architecture, musique, cinéma, arts appliqués, arts du goût, théâtre, danse, écriture, cirque, etc.), sans oublier les sciences et techniques et les langues vivantes.

L'accent est mis sur les activités d'expression et de créations artistiques aboutissant à des **réalisations concrètes**, en cohérence avec les actions artistiques et culturelles prévues par le projet d'établissement.

Les partenariats avec les structures artistiques et culturelles situées dans l'environnement des collèges sont à privilégier. Les établissements qui ont déjà formalisé des partenariats par convention développeront cette collaboration dans l'accompagnement éducatif, en rédigeant les avenants nécessaires.

Les ateliers artistiques, conduits par un artiste et un enseignant, peuvent être organisés sur le temps de l'accompagnement éducatif, selon les règles habituelles d'organisation et de financement. Il en est de même avec des projets de **création artistique** menés dans le cadre de résidences d'artistes au sein de l'établissement.

Il est nécessaire, pour l'ensemble des activités, **de s'assurer de la qualité de l'encadrement** et de faire appel, le cas échéant, à des associations agréées, au niveau local ou national.